

RETA YISIRE MARCEL

1dc

1p

Comptabilité

81711982

RUTAYISIRE Marcel
COMMUNE MUHAZI
B.P 48 RWAMAGANA.-
=====

FACTURE N° 05/82 .-

La Commune de KABARONDO doit à Monsieur RUTAYISIRE Marcel, la somme de VINGT ET UN MILLE FRANCS RWANDAIS (21.000 FRWS) pour lui avoir livré deux tours (2) de gros sable à raison de TROIS MILLE FRANCS (3.000 Frs) par tour et quinze tours (15) de sable fin à MILLE FRANCS (1.000 Frs) le tour pour la construction du C.E.R.A.I de RURAHIRA.

Soit: 3.000 Frs x 2 = 6.000 Frs

1.000 Frs x 15 = 15.000 Frs

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE:
VINGT ET UN MILLE FRANCS RWANDAIS (21.000 FRWS).-

Fait à Rwamagana, le 08/07/1982

RUTAYISIRE Marcel.-



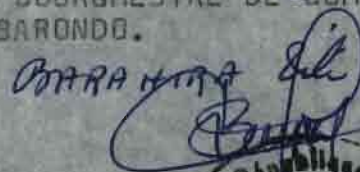
VU POUR APPROBATION:

LE PREFET DE PREFECTURE KIBUNGO



POUR ACCORD:

LE BOURGMESTRE DE LA COMMUNE
KABARONDO.



POUR ACQUIT:

RUTAYISIRE Marcel.-



de n° 322/82

[Handwritten signature]

NIZEYIMANA Jean Marie.

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute bienveillance pour solliciter quatre survêtements de service pour : MULIKANWA Béatrice, KANAMUGIRE Cyprien, NDUWAYEZU Faustin et NIZEYIMANA Jean Marie.

En effet, Monsieur le Ministre, nous sommes chargés d'assister à toutes les rencontres de Basketball et de Volley-ball qu'organise le CNDBB et le C.N.D.V.B. en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est pour cette animation sportive que cette tenue nous est indispensable.

Dans l'espoir d'une suite favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Monsieur le Ministre,

S/C Monsieur le Secrétaire Général
 au Ministère de la Jeunesse
 et des Sports
 KIGALI

Monsieur le Directeur Général
 des Sports et Loisirs au Ministère
 de la Jeunesse et des Sports
 KIGALI

A tout pour
 Date envoyée : 24/08/80
 N° d'envoi : 8246/12.08.01

[Handwritten signature]

Objet : Demande de Survêtements

Monsieur le Ministre de la
 Jeunesse et des Sports
 KIGALI

[Handwritten note:]
 Demandé par M. Nizeyimana
 pour le service de la Jeunesse
 et des Sports.
 Date de réception : 24/08/80

[Handwritten signature]
 Bricande
 24/8/80

N° d'entrée: 23/10/80
N° Classement: 8437/42

08-01

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
KIGALI

Objet : Demande d'un
survêtement.

*retour à l'auteur pour
demande commune
des nouveaux*

24.10.60

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute
bienveillance pour solliciter un survêtement de service.

En effet, Monsieur le Ministre, je suis obligé
d'assister à toutes les rencontres de basket-ball qu'organise le C.N.D.B.E.
en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est
pour cette animation sportive que je sollicite cette tenue d'officiel.

Dans l'espoir d'une suite favorable à ma demande,
je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments
respectueux.

NIZEYIMANA Jean Marie.-

*① Présenter une
requête comme
pour les 3 personnes
s'occupant du V.B.
② Idem pour le V.B.
③ le Directeur Général
des Sports & Loisirs
devra signer la
lettre au lieu de
moi-même le Directeur
des Sports & Loisirs
Jean Marie Nizeyimana*

Sgt G^D HABIMANA Onesphore
GROUPE MOBILE

KACYIRO le 27 Sept 1980

B.P 359 KIGALI

A traiter par	
Date entrée:	27/10/80
N° Classement:	9099/12.08.01

Je prend
70/1 de la lettre
mais j'ai l'impression
qu'il n'est pas le correspondant
et officielle.

Bilimbo
Je dirai que tout ce
qu'il demande est
dans nos stocks
Propos/80

Militant NTEZILYAYO Anastase
Secrétaire Général au MIN. JEUNESSE
à KIGALI

Militant Secrétaire Général.

J'ai l'honneur de vous rediger la présente pour vous transmettre mes nouvelles mais très notamment pour vous formuler mes sincères et cordiales salutations.
En effet, mes nouvelles sont à merveille, j'ai un moral de fer, car récemment j'ai été muté de RUHENGERI pour KIGALI, je ne vis plus là. Vous savez déjà que pendant les 5 ans de service à la G^D, j'ai vécu à l'Ecole en tant qu'Instructeur et joueur de l'Équipe EGENA. J'ai passé alors mon plus grand temps en ne faisant que du sport. Arrivé à KACYIRO, le soleil m'a d'abord accablé mais actuellement je commence à m'habituer au Climat.
Même dans ces jours je suis venu vous voir au Bureau et on m'a dit que vous participiez à une réunion.

Par la présente, je voudrais m'adresser à votre haute bienveillance pour vous demander un grand service: l'équipement de sport que j'avais à l'Ecole a été remis et je suis obligé de vous demander de faire tout votre possible pour me procurer du moins un training, un short et une paire de chaussure; j'en ai grand besoin car je continue à m'entraîner même ici.

Dans l'espoir d'une suite que vous réserverez à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mon très profond respect.

HABIMANA O.
Habimana

MUSEKURA Joseph
c/o Présidence de la République
B.P. 125 KIGALI

Kigali, le 22 Septembre 1980

A traiter par Sports
Date entrée: 22/9/80
Classement: 7699/12: 08: 07
23/09/80

Bruno
23/9

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance en vue de solliciter un équipement de sports dans le Ministère vous confié.

En effet, Monsieur le Ministre, je suis amateur de sports et aimerais qu'un équipement ad hoc, permettant de les pratiquer, me soit donné.

Espérant votre compréhension, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux.

MUSEKURA Joseph

A classer:

Demande de l'individu qui demande une précision de tout sur la possibilité sportive pour lui de recevoir un tel équipement.

KIGALI, le le 13 Août 1980

N° 193 / 03.2.7

*Copie de la lettre
présentée au demandeur
13/8/80*

*Bureau Flamiphochij
18/8/80*

Son Excellence Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
KIGALI

OBJET: Demande d'équipement

A. 1.4.1.1. par	<i>Sports</i>
Date créée:	<i>13-8-80</i>
N° Classement:	<i>193/03.2.7</i>

14/08/80

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre Excellence pour vous demander de bien vouloir m'accorder huit (8) paires de spikes dont la pointure ci-dessous:

- 2 paires de n° 8
- 3 " de n° 9
- 3 " de n° 10 pour mon équipe d'athlétisme.

Veuillez agréer Excellence Monsieur le Ministre l'assurance de ma très haute considération.

NSHIZIRUNGU A
Maj
Comd BASE/AR

PO

[Signature]
MABALI RUDA
Capt
Comd Lie Maint. BASE/AR

SIMBILIMO Apollinaire
c/o Ministère des Finances
Inspection Générale des Finances
KIGALI

Kigali, le 8/8/1980

Branda
8/8/80

A traiter par *[Signature]*
Date entrée: *12-8-80*
N° Classement: *7116*

[Signature]
[Signature]
8/8/80

Nyakubahwe Bwana Ministri w'Urubyiruko
n'Imikino
KIGALI

[Signature]

Bwana Ministri,

Ikinteye kubandikira, nagira ngo mbasabe umupira (ibili) yo gusa ikipe yitwa RUGERERO SPORT yo muri Komini ya Rubavu ku Gisenyi.

Bwana Ministri iyo kipe imaze imyaka ibili, aliko nta Division baradushyiramo gusa tukaba dushaka kuzakora tournoi hamwe n'amakomini yo muri Préfecture ya Gisenyi.

Aliho kubera ko tutagira imipira yo gukoresha entrainement duhora dutira kuko uwo dufitwe wuzuye ibiraka bigatuma tutitose neza. Ndetse haba ubwo utulika tukigera ku kibuga.

Nkaba nabasabaga ko mwayiduha kugirango dushobore kuyikoresha imyitozo.

Ndangije mbashimira kandi ntegereje igisubizo cyanyu cyiza.

SIMBILIMO Apollinaire

[Signature]

Coverant:
Compilés
la demande

Kigali, le 22 juillet 1980

NIZEYIMANA Félicien
C/O RWANDA TRAVEL SERVICE
B.P. 140 KIGALI

A-trait	Sports
Date envoie	25/7/80
N° Classement	90/1/19

Au Ministre
29/07/80

Bureau Planification
29/07/80

Son Excellence Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et des Sports
à Kigali

Excellence Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser auprès de
votre bienveillante autorité pour solliciter ce qui suit:

Depuis deux ans, j'entraîne une équipe
de Football des Jeunes du quartier T.S.F. et Cyahafi. Je compte
actuellement un effectif de 18 joueurs.

Nous nous entraînons tous les samedis
dans l'après-midi et avons généralement un match tous les dimanches
dans la matinée sur le terrain de Sainte Famille.

Comme le constatent tous nos spectateurs
et certains de vos Agents qui assistent occasionnellement à nos entraî-
nements et à nos matches, la volonté et la détermination sont totales,
mais le seul handicap qui pèse lourdement sur mes joueurs, est le
manque d'équipement sportif.

Afin de pouvoir encadrer plus efficacement
cette Jeunesse sportive, je prie à votre Excellence de bien vouloir
m'octroyer: 15 maillots, 1 training pour entraîneur, 1 ballon, 15
paires de chaussures sport dont cinq n°9, cinq n°8, trois n°7 et deux
n°6.

Espérant une suite favorable à ma requête,
je vous prie de bien vouloir croire, Excellence Monsieur le Ministre,
en l'assurance de ma très haute considération.

NIZEYIMANA Félicien
Capitaine Entraîneur.

Jeune
enregistré le 26/07/80
29/07/80

Batuyanga Alexis
c/o Cdt Batuyanga Alphonse
BP 85 Kigali Tel. 5659

le 21. 7. 80

lettre par
no. de dossier: 93-2-80
no. de classement: 6922/12-08-01

Bicenda

Excellence Monsieur le Ministre

\$ 23/7/80

Je m'excuse de la liberté que je prends Pour vous

rediger ce petit mot dans lequel se trouve ma très haute considération.

Je vous écris pour vous rappeler que vous m'avez promis un vélo (vendredi matin) et que si c'est possible je pourrais

le prendre demain mardi le 22.7.80

Je m'informerais à l'heure.

Avec tout espoir je vous remercie infiniment.

Veuillez agréer M. le Ministre mes respectueux

hommages et ma très haute considération

Je merci

Batuyanga Alexis

Ju et pri connaissance
de la lettre après enregistrement

24. 7. 80

RUBAHTA Oswald
Entraineur de
RUCSERA Sport
A.P. 82
KIGALI

Kigali le 7/08/1980

~~Bureau Planification~~
p 18/6/80

~~Division
généraliste de la jeunesse~~
p 18/6/80

A Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
à
KIGALI

A traiter par	<i>[Signature]</i>
Date entrée	2/8/1980
N° Classement	2098/120

08.01

[Signature]
12/8

Monsieur le Ministre,

~~Division~~
12/08

Je me permets très respectueusement de m'adresser
auprès de votre haute bienveillance, en vue de solliciter
un équipement d'entraîneur : des pastouffes, des chaussettes
et un survêtement (training).

Comme je ne peux m'en procurer ailleurs et que je le
sollicite au nom de l'équipe RUCSERA Sport même moyennant
un prix fixe, c'est pourquoi je me permets encore de m'adres-
ser auprès de vous qui en disposez.

Dans l'espoir d'une suite favorable que vous voudrez
réservée à ma requête, je vous prie de bien vouloir agréer,
Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute
considération.

RUBAHTA Oswald

[Signature]

Kigali, le 23/06/1980

Breunda

25/06/80

A. N°	Spots
Date	23/6/80
N° Class.	6386/12

08.01

[Signature]

Note au Ministre

Objet : Demande: Training

amis fontif
[Signature]

Distribution
à programmer
SVR
[Signature]

Monsieur le Ministre,

Kubera ko ~~ku~~jya i GACULIRO bingora inzira
ijyayo irimo ivumbi ryinshi igihe cy'imvura ikanyagira ndabasaba training yo
kumfasha izo ngorane mpura nazo.

Bwana Ministre, kubyerekeye Entraînement
biragenda neza usibye ingorane Abalimu 4 bafite bakina bambaye amapantalo yabo
agacika kandi muli iyi minsi tulifuza kuzatumira za Equipes zili hafi tukazakina.
Tulifuza kuzahera kuya Ministère yacu.

Ndangiye mbashimira igisubizo cyanyu kiza.

Murakoze.

RUGARAVU Simon.-

[Signature]

Bureau:
Deservez les la
debutants et classe.
Ne refusez pas et si possible.
[Signature]

RWANYANGE Emmanuel
YARARA Thomas
C/° Ministère de la Jeunesse
et des Sports.
KIGALI.

Kigali; le 20 Mai 1980

Sports propositions dans le sens ma quote NP. 22/05/80

A l'usage de :	
Date entrée :	20/5/80
N° Classement :	58 87/12

Objet: Demande achat
d'équipement du Sport.

Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et des Sports

KIGALI.

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de nous adresser auprès
de votre haute personnalité pour solliciter un achat de l'équipement du
Sport.

En effet, Monsieur le Ministre, nous sommes
intéressés beaucoup et chacun par : training, culotte, chemisette,
chaussure, et chaussette et voudrions dans les mesures du possible
nous les accorder à un prix que vous voudrez bien nous indiquer.

Dans le cas où cette faveur nous est donnée, nous souhaiterions
le remboursement en tranches.

Dans l'attente d'une suite favorable à notre
demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos sincères
remerciements anticipés.

Vos Agents

RWANYANGE Emmanuel

YARARA Thomas

Bureau Planif.
Toute fois à mon
sens il faudrait
d'abord régler
le problème de distribution
pour vendre
le reste après

\$ 29/5/80

*L'ouverture d'un
comptoir de vente
exige d'abord une
préalable qui passe
avant tout par le
service de la politique
d'abord le politique
ministère de la Jeunesse
et des Sports*

MAYIGIZENTE Jean Evariste

lettre

Le 03/03/1980

17p 1 doc

Kigali, le 03/03/1980

Monsieur le Président du Comité National
de Direction de Volley-ball

K I G A L I

Objet : Réclamations sur le Match:

C.S.A. - G.S.O. BUTARE.

Monsieur le Président,

Suite au mauvais déroulement du Match qui a opposé le Groupe Scolaire de BUTARE au Collège Saint André le 02/03/1980, ceci à cause d'un "arbitrage" délibérément partial et malhonnête (voir remarques feuille de Match), j'ai l'honneur de vous demander que ce match soit rejoué et officié par des arbitres neutres sur un terrain que vous choisirez.

En effet, le 1er Arbitre KALIJABO Viateur du Groupe Scolaire de BUTARE, qui, habituellement, est un très bon Arbitre, a étonné les gens par son arbitrage basé sur le principe de faire gagner son équipe, le Groupe Scolaire de BUTARE. Par ailleurs, en refusant catégoriquement d'écouter les réclamations du Capitaine de l'Equipe "Collège Saint André", en faisant fi de son aide-arbitre: NGIRUWONSANGA Tharcisse et ne pénalisant qu'une seule équipe, il a fait montre d'une partialité exemplaire et spectaculaire; ce qui est contraire aux règles du Jeu et du code d'Arbitrage.

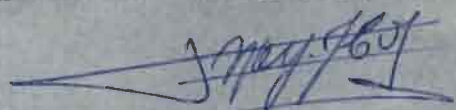
De plus, les deux Entraîneurs ayant reconnu l'Arbitrage comme médiocre et malhonnête, il est normal et compréhensible que le Jeu est à reprendre. Témoins: Equipe FOUURES qui a assisté au spectacle.

En espérant que ces réclamations seraient tenues en considération pour un jugement équitable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma franche collaboration.

C.P.I. à:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
K I G A L I
- Monsieur le Responsable de Volley-ball
Groupe Scolaire de BUTARE

Le Responsable-Entraîneur du C.S.A.
NAYIGIZENTE Jean Evariste.-



Le 21-7-1980

Ndagijimana MAURICE

BP 446 Kigali

Masubuko Robert.

BP 85

Bureau Ransification
30/7/80

A traiter par	Sts
Date entrée	21-7-80
N° Classement	6802/12 08.01

An Dimanche
29/7

Twababwaga mu pira yo gubira u'akweto,
 kuko mu gace li'uramu hafi abana banyu, umuho
 kubabwaga icyo dukina cyane cyane ubuho mu biturako.
 Mutubabwaga umuho du dukirako.

Mu gihe dutegereye igisubizo cyanyu cyiza
 tubaye tubashyirije.
 Muma koze.

Sciend:
 enregistré la demande
 le 7 80

Bureau
Planific
29/5/80

Le 3-5-1980 Kigali

Ministre
L'equipe Fontaine Sport
demande de FB 2 ballon
23/5/80

Commune Rubungu
Préfecture Kigali
Secteur Gisozi

A traiter par	
Date entrée	23/5/80
N° Classement	1907/12

[Signature]
29/5/80

[Signature]

kuri Nyakubahwa Ministre w'ubufatanye muri
kino. Mwarumubeho. Urushinze nibwo no kuba nibonye umwanya
wo kubandikira Mbaraba imbabazi kuko turibeshye izina
Zugaramba twarahuye muri kipe yo mu Gasata yitwaga
Lionsceau none gutubababwirako turibeshye turakaba dukaba
ka ko wenda Abibye byatumye tutabona igisubizo
Turakaba tubonye ko mu umwanya wo kubabwirako
za izina byacu biramubonye Fontaine Sport
I kandi turumva dukanyeye kujya muri championa ya
bana igizwe na bana Gushera ku myaka 13 kugeza kuri

(7) I kipe yacu irebye naza usanga imaze umwaka mu
na mesi 2. Turakomeye Cukora entraînement turigira imama
yo kuza Gasata umwanya. Turabashimye turizeye ko muza-
du subiza bidatimze. ikibwaga cyo ku Casave hafi ya Casantiro
Capitaine de l'equipe fontaine sport.
Biziyaremye Louis

[Signature]

Mutubababwirako
Ababanyije mbere twarababwirako

N°

ILIBANJE Melchior
Responsable de l'Equipe Féminine
de Foot-Ball
C/O Ministère de la Jeunesse et
des Sports
B.P. 1044 K I G A L I.-

Kigali, le 15/04/1980

Attendu

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
K I G A L I.-

Objet : Demande d'équipement
Sportif.

0 Interne 8 25/4/80
5295 Val. 0001

A traiter par	
Date entrée	26/4/80
N° Classement	5295 Val. 0001

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser auprès de
votre haute bienveillance pour solliciter un équipement sportif pour
l'équipe féminine de Foot-Ball.

Monsieur le Ministre, pour la promotion
du sport féminin et du Foot-Ball féminin en particulier dans notre
pays, les jeunes filles des secteurs de NYAKABANDA, GITEGA et KIMISA-
GARA se sont groupées pour créer des équipes féminines de Foot-Ball.
Leur liste se trouve en annexe.

Malheureusement, la majorité des joueu-
ses, étant encore élèves de la septième année de l'école primaire, elles
ne peuvent pas se trouver un minimum d'équipement sportif.

Monsieur le Ministre, nous recourons à
vous pour nous fournir l'équipement suivant :

- Pour les joueuses :
- 24 culottes pour dames
 - 24 chemisettes pour dames
 - 24 paires de pantouffles
 - 2 ballons pour cadettes ou juniors
- Pour l'entraîneur :
- 1 sifflet
 - 1 chronomètre
 - 1 complet (survêtement)
 - 1 culotte
 - 1 chemise
 - 1 paire de gaudillot ou de pantouffles.

Dans l'attente d'une suite favorable à
ma demande, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression
de ma considération distinguée.

ILIBANJE Melchior.-

Ilibanje Melchior

*Au Ministère
l'action à vérifier
le minimum de nos
moyens*

*→ Les
responsables
de la demande*

La liste des Joueurs de l'Equipe Féminine de Foot-ball

1) MUKANTABANA Marie Béata	14 ans
2) UWINEZA Phachée	14 ans
3) MUREKATEPE Marie Chantal	14 ans
4) MAKABONYE Henriette	15 ans
5) MUKAMUSONI Dominas	15 ans
6) MUKAMANA Apollonie	15 ans
7) MUKAMURARA Ernestine	14 ans
8) NDIRURANDI Marie Jeanne	14 ans
9) NIWENWIZA Ardence	14 ans
10) N.HATEGEKIMANA Marie Chantal	15 ans
11) MUKARUGINA Solange	14 ans
12) NSINGIYUMVA Suzanne	14 ans
13) NARANE Vastiya	14 ans
14) MUKAHIGIRO Béata	15 ans
15) N.RUKUNDO Clémentine	15 ans
16) NYIRAMANA Médiatrice	15 ans
17) MUKAGAHUTU	15 ans
18) MUKAPREZIDA Encille	15 ans
19) MUKASINE Epiphanie	15 ans
20) SEKAMANA Sayidate	15 ans
21) RUGELINYANGE Eugénie	14 ans
22) KAREKEZI Béatrice	15 ans
23) RWAJEJARE Emiliane	14 ans
24) MUKAMURENZI Alvera	14 ans

KIBIBI Alphonse
B.P. 621
KIGALI.

Kigali, le 15 avril 1980

*Bicumba
\$ 25/4/80*

A Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

à

KIGALI.

A traiter par	<i>Justin J. 25/4/80</i>
Date entrée	<i>06/11/80</i>
N° Classement	<i>53 21112. 08-01</i>

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute personnalité afin de renouveler la demande d'équipement pour l'équipe de Foot-Ball Gikondo-Sport, suivant la lettre ci-annexée.

Il s'agit de 16 maillots (couleur noir-blanc), de préférence 16 godillots (N° voir la liste annexée), deux ballons de Foot-Ball.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Militant KIBIBI Alphonse.

19!

*Hon. Ministre
J. 25/4/80*

*Louis
Jeungster la
demande.
6.4.80*

Ref. N° :

Kigali, 12 Juillet 1979

Annexe :

Objet : B.P 621.

A Monsieur le Ministre de la Jeunesse

Adressé par	
Date remise	17-8-79
N° d'attachement	2963/12.09.01

KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute personnalité pour solliciter un équipement pour l'équipe de FOOT-BALL Gikondo-Sport.

Il s'agit d'un ballon de FOOT-BALL, un siflet & 16 maillots de couleur noir-blanc et 16 godillots.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

MILITANT KIBIBI Alphonse.

Min. Jeunesse

MICUNDA 22/8

Attendu

*8/10/79
le Ministre est
d'accord pour
12 ballons de F.B
et 1 siflet.
29/08/79*

✓
Réf. N° :

Annexe :

Objet :

1. KABAGEMA Alphonse (N° 6)
2. RUGANIRA (N° 7)
3. Augustin FARIALA (N° 6)
4. RUGUMIRE Michel (N° 7)
5. SHABANI Bengana (N° 7)
6. KAYONGA Antoine (N° 7)
7. Dôlphin- MAKUBA (N° 7)
8. ABOUDALLAH (N° 6)
9. BISENGO Pyembazis (N° 9)
10. Félix (N° 6)
11. GATAMBARA (N° 7)
12. GATERA Vincent (N° 7)
13. NDAGIJIMANA Charles n° 8)
14. NDAHOBALI Joseph (N° 7) MSADO
15. MASAKA -BUREGEYA KARURU (N° 8
16. RUGUMIRE (Célestin) n° 7
17. BWENGE George (N° 7)

Fait à Kigali, le 11 Juillet 1979

W. Kuvu

IYAMUREMYE Thomas

Gikondo, le 11/04/1980

C/O CIPOR

B.P. 295

KIGALI.-

Planif. 11/04/80

ACCUSÉ	
NUMÉRO	1574/80
DATE	11/04/80
INITIALES	5283/112 0801

Nyakubahwa Bwana Ministre
w'Urubyiruko n'Imikino.

Impanvu: Gusaba Imipira

Shants 11/04/80

Nyakubahwa,

Mbandikiye uru rwandiko mbasaba Imipira y'Amakipe mparaliye mu Rubyiruko rwa Cellule CIPOR, urubyiruko rwa Cellule RUKATSA n'urwa Secteur KAGARAMA muli Commune Kanombe, ntibibatangaze kubona nsabira amakipe atatu biraterwa n'uko muli ayo makipe yose bantoye kugirango mbahagaralire kuko muli CIPOR aliho nkora, muli RUKATSA akaba aliho ntuye, KAGARAMA ikaba Secteur; sho hose barantoye kuba ijisho lyabo mu mikino.

mbaye mbashimiye.

Mugihe ngitegereje igisubizo cyanyu cyiza,

Militant IYAMUREMYE Thomas

Jyany

Ligali le 09-04-80

Mutiganda Eliakimo
B.p. 1286 KIBARI

Bureau Planif.
\$ 18/4/80
→ Louis le repisto
le demande

Nyakubahwa Bwana Ministre w'ubuyiruko n'ubukome
Jumukira

A traiter par	5/17/80
Date entrée	9/14/80
N° Classement	5.183/16.00.01

KIBARI

Mberemumbere tugushyiraye yuko waturye uruhushya
mu'ama kipi y'abana. none twagutabaga natwe
umwana ya muvabo bana tugusaba kandi
kudufasha mu kubadushakira ibikorwa
dukeneye alibyo ibi: Amupira na Kayo na
Godiyo nibyo

Twigihe tu giteweje igisubizo cyanyu cyiza
tura bashimye

Antelind: MUTIGANDA Eliakimo
Capiteni - HARERIMANA Jacques

Habimanazi Jean Damascène.

% Onda Samuel.

Air. France.

Kigali.

B.P. 411.

B. Plamf
\$ 11/4/80

A traiter par	<i>[Signature]</i>
Date entrée :	5/13/80
N° Classement :	4182/112 01

Militaire le Ministre de la jeunesse et des sports.

Murindoko, Ibitururwe Eubandikira Turabanzaga Mumpira (Ballon) w'wo kurya dukoreho umubano twabazaga mu ishuri twari Mumpira. twababwira dukubwira kuriyambikisha mu macyi ya Abana, bandi ipapirisi kiyarwaga ibili gusa natwe turashakaga kuyirapera tukuri Bato turabazaga twari Mumpira.

Turazeye yuko muri farangizi natwe muri icyo kibanza. ni kubwira abanyeshuri bo ku parake

N.B. Impamba turanditseho icyizima muho ariwe Capitaine w'wo kuriya yacu bandi ariwe watwegeraho Igitururwe dutegereye Igitururwe ariya

Murakoze
abanyeshuri ba 7^e au uho parake.

[Signature]

HABIYAREMYE Michel
Fonctionnaire de Préfecture
B.P. 82 KIGALI

Kigali, le 13 Février 1980

Bureau Planification
19.3/80

A traiter par	
Date entrée:	15/2/80
N° Classement:	724/18 00-01

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
KIGALI

Objet : Demande de ballon
de Football.-

D.6 sports
17/03

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute
compétence pour vous demander de bien vouloir soutenir l'équipe
de football des jeunes du Secteur RUKARAGATA, en Commune de NYA-
BIKENKE, Préfecture de GITARAMA.

Suite depuis

En effet, Monsieur le Ministre, cette jeune
équipe en formation a un grand attrait et amour pour le football,
et vient de mettre sur pied un Comité de soutien dont je suis
membre.

Dans son effort de chercher à développer ce
sport, qui par ailleurs est le plus apprécié dans cette région,
la susdite s'est heurtée au problème de ne pas avoir de ballon
et ne sait où en trouver. Elle m'a donc chargé de me renseigner
auprès du Ministère vous confié.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, au
nom de ce Comité de soutien de ladite équipe, je vous demande
d'examiner notre requête avec bienveillance et de nous accorder
un ballon de football, quitte à nous le faire payer.

Dans l'attente de votre réponse espérée
favorable, je vous prie d'agrèer, Monsieur le Ministre, l'expres-
sion de ma très haute considération.-

HABIYAREMYE Michel.-

Au Ministre
18/02

requis

Louis telephone à
l'intéressé à la PREFECTURE
et lui donner gratuitement
le ballon lui accorde
20.3.80

NDANGALI Christophe
Bureau Pédagogique de
l'Enseignement Secondaire
B.P. 816 KIGALI
Tél. 6305

Kigali, le 4 février 1980

A traité par	
Date entrée:	4/2/80
N° Classement:	486/k. 018.01

Au Ministre
SPR

Bicundo
contacter l'intéressé et faire propositions
24/2/80

Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et des Sports
KIGALI

Sport
24/2

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de m'octroyer deux ballons de football en faveur d'une équipe que je viens de créer pour le quartier groupant, Muhima, Kimisagara et Gatsata.

Ladite équipe se compose d'une quarantaine de jeunes gens dont la plupart sont sans emploi régulier de telle sorte qu'ils trouvent une consolation dans le sport. Pour le moment, ces jeunes sont très affligés car le ballon que je leur avais acheté n'est plus en bon état. Je dois avouer que l'équipe est dynamique, l'une des preuves en est qu'elle a déjà battu une petite équipe de Butamwa par deux buts à un.

C'est au nom de ces jeunes que j'écris et je suis convaincu que vous voudrez bien m'aider à maintenir cette initiative.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

NDANGALI Christophe

Christophe

→ faire téléphoner à l'intéressé pour avoir le + de renseignements et ce possible
1 P. 3-80

LISTE DES JOUEURS - MUHIMA

<u>NOMS</u>	<u>+</u>	<u>PRENOMS</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>PREFECTURE</u>
1. TWAGIRUMUKIZA		Prosper	MWENDO	KIBUYE
2. NTIVUGURUZWA		Evariste	SHYANDA	BUTARE
3. MBARAGA		Callixte	RUNYINYA	BUTARE
4. HATEGEKIMANA		Fr. Xavier	SHYANDA	BUTARE
5. NZEYIMANA		Emmanuel	SHYANDA	BUTARE
6. BAHIRE			NYARUGENGE	KIGALI
7. KAREKEZI		Tharcisse	SHYANDA	BUTARE
8. KARANGWA		Jean	NYARUGENGE	KIGALI
9. RUTAYISIRE		Christophe	MUSHUBATI	GITARAMA
10. KAYINAMURA		Emile	NYARUGENGE	KIGALI
11. ZIKAMABAHALI		J. Bosco	NYARUGENGE	KIGALI
12. KARANGWA		Raphaël	NYARUGENGE	KIGALI
13. DORARI			NYARUGENGE	KIGALI
14. TURATSINZE		"	GIKORO	KIGALI
15. RWAKAYIRO		Jean	NYABISINDU	BUTARE
16. KALISA			NYARUGENGE	KIGALI
17. _____		Innocent	NYARUGENGE	KIGALI
18. _____		Yohani		GITARAMA
19. HAVUGIMANA		Yusufu	MABANZA	KIBUYE
20. BURENDA		Louis	NYARUGENGE	KIGALI
21. BUNANI		Asman	RUBAVU	GISENYI
22. MVUYEKURE		Fazili	NTONGWE	GITARAMA
23. RWABUTOGO		Hassan J.	RWERERE	GISENYI
24. NIYIBIZI		Pierre	KINIGI	RUHENGARI
25. TWAGIRAYEZU		Jean	TARE	KIGALI
26. DUKUZUMUREMYI		Donat		RUHENGARI
27. NYAGATARE		J.M. Vianney	NYAKIZU	BUTARE
28. _____		Louis		
29. NDAHIMANA		Fenéas	BWAKIRA	KIBUYE
30. KALIMBA		André	C/O	MINIPOSCO
31. NDAHIMANA		Isaïe	MBAZI	BUTARE
32. BIDURUDURU				
33. NDANGALI		Christophe	CYUNGO	BYUMBA
34. _____		Fidèle		

N.B. Certaines adresses ne sont pas encore précises, la liste ayant été établie en l'absence de quelques joueurs.

Adresse provisoire : C/O NDANGALI Christophe

Bureau Pédagogique du Secondaire

B.P. 816 KIGALI. Tél. 6305



MINISTRE DE LA JEUNESSE

B.P. 1044 KIGALI

Louis: classe la Correspondance. cette commune a été aussi servie dans notre programmation de distribution de matériel

Biananda 8/4/80

A traiter par	
Date entrée	<i>11/4/80</i>
N° Classement	<i>5023/16 0801</i>

EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS KIGALI.-

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Demande de Matériel Sportif pour la Commune Nyamugali.



S/C de MONSIEUR LE BOURGMESTRE de la COMMUNE NYAMUGALI.-

*Sports
si possible*

Excellence Monsieur le Ministre,

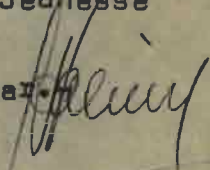
J'ai l'honneur de m'adresser auprès de votre haute bienveillance aux fins de solliciter auprès d'elle l'octroie de:

- Trois ballons de foot-ball pour les seniors.
- Trois ballons de foot-ball pour les juniors.
- Trois ballons de Basket-ball.
- Deux ballons de Volley-ball et deux filets pour le volley.

En effet Monsieur le Ministre, jusqu'aujourd'hui, la Commune Nyamugali n'a jamais été servie en aucune fois dans ce sens d'équipement sportif.

En attendant votre favorable réponse, je vous prie de bien vouloir agréer Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Encadreur de la Jeunesse
Nyamugali.
HABIMANA Balthazar



C.P.I:-Monsieur l'Encadreur régional de la Jeunesse RUHENGARI.-

-Monsieur l'Encadreur S/régional de la Jeunesse BUBERUKA.-

Abbé Fidèle Tinyamasuka
Paroisse de BYIMANA
B.P. 80 Gitarama

Byimana, le 11 Février 1980

Byimana → Louis
Bishop le
demande
24/2/80

A traiter par
Date entrée: 22/2/80
N° Classement: 6261/2080

Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et des Sports
B.P. 1044 KIGALI.

Au Ministre
14/02/80

Programation

Excellence Monsieur le Ministre,

Puis-je vous rappeler la lettre que je vous ai adressée le 4 Avril 1979 et dont le but était de vous demander une aide en matériel de sports.

Dans ma paroisse, je suis aumônier de la jeunesse et au niveau diocésain, j'assure l'aumônerie du Mouvement Xavéri et de la J.O.C. Je vous disais dans cette lettre-là que la Paroisse de Byimana a offert à la jeunesse un terrain de Basket Ball et un autre de Volley Ball. Les jeunes ruraux aiment bien passer leurs moments de loisirs à s'entraîner au Volley et au Basket. Ainsi avons-nous une équipe de Volley et deux de Basket (garçons et filles). De petites rencontres amicales avec les écoles secondaires de Byimana nous ont permis d'évaluer le pas franchi en deux ans. Seulement des problèmes d'équipement ne manquent pas. Ainsi, Excellence Monsieur le Ministre, je fais appel à votre grande bienveillance pour vous demander d'équiper nos formations en maillots, ballons de Basket et Volley, un chronomètre et un sifflet.

Dans l'espoir de voir ma demande agréer, je vous prie d'accepter, Excellence Monsieur le Ministre, mes bons vœux de bonheur et de prospérité dans votre noble tâche.

Abbé Fidèle Tinyamasuka

Tinyamasuka

Abbé Fidèle Tinyamasuka
Paroisse de BYIMANA
B.P. 80 GITARAMA

Byimana, le 04 Avril 1979

A traiter par _____
Date entrée : 10/4/1979
N° Classement : 1246/12 08 07/15

planifications
17/4
programmé
finie
10/4/79

Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et des Sports

K I G A L I



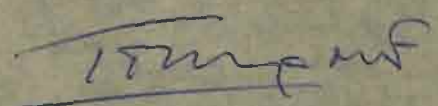
Excellence Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu le ballon de Volley Ball ainsi que les règlements de Basket Ball et de Volley Ball que vous nous avez accordés. C'est de tout coeur que je vous remercie de nous avoir ainsi encouragés à aller de l'avant dans notre animation de la jeunesse.

Pendant que le ballon de Volley Ball nous faisait défaut, nos jeunes se sont attelés au Basket Ball et je suis content des progrès réalisés en peu de temps. De petites rencontres amicales nous ont permis d'évaluer le pas franchi, et par les garçons, et par les filles. Seulement, des problèmes d'équipement ne manquent pas, d'autant plus que le ballon de Basket Ball que la Paroisse avait offert vient de crever. C'est ainsi que, Excellence Monsieur le Ministre, nous faisons encore appel à votre grande bienveillance pour vous demander si vous pouvez nous accorder un ballon de Basket Ball, des maillots pour nos deux équipes, et si possible, un chronomètre et un sifflet.

Dans l'espoir de voir ma demande agréer, je vous prie d'accepter, Excellence Monsieur le Ministre, mes bons voeux de bonheur et de prospérité dans votre noble tâche.

Abbé Fidèle Tinyamasuka



Rumongi Gérard
Commerçant à Kigali
B.P. 1064 Kigali.-

19/07/76
Kigali, kuwa 14 Nyakanga 1976.

Impamvu: Gusaba uruhushya rwo
kubaka muli parcelle
N° 1322 Kigali.

A
D	de 15-7-76
N	nt 7587/177

Mic
Nyakubahwa Bwana Ministri w'Ubuhanzi
n'Ubworozi
B.P. 621 Kigali.

Nyakubahwa Bwana Ministre,

Mpereye ku ibaruwa n° 15.04.02/789 yo kuwa 8 Werurwe 1976 wandikiye na Nyakubahwa Bwana Ministri w'Imilimo ya Leta n'Ibikoresho nanjye nkayibonera copie, iyo baruwa ikaba yali igamiye gusobanura impamvu zituma ntakubaka amangazini muli parcelle n° 1322 kuli rond-point.

Maze kubona ibarwa yanyu n° 190/12.11 yo kuwa 31 Werurwe 1976 yavugaga ko icyo kibanza nkwiye kuoyamburwa kuko kidakwiranye n'amangazini;

Ndabamenyesha ko nkomeje kubasaba icyo kibanza kugira ngo noneho nubake inzu ikwiranye na cyo atali iduka.

Mu byukuli Bwana Ministri, mwampaye ikibanza N° 117 kuwa 22 Werurwe 1974 Ministeri y'Imilimo ya Leta n'Ibikoresho ibasaba kuyinyaka muyiha abandi ndabyemera mumpa indi n° 1398 kuwa 16 Mutarama 1975 na none iyo Ministeri ibasaba kuyinyaka ndemera.

Kuwa 28 Mutarama 1976 mumpa indi parcelle ya gatatu n° 1322 na none Ministeri y'Imilimo ya Leta n'Ibikoresho yongera kubasaba kuyinyaka ndanga. Amabarwa yose nashubije Ministeri y'Imilimo ya Leta n'Ibikoresho nagiye mboherereza copies sayo.

Nyakubahwa Bwana Ministri, kwamburwa ibibanza gatatu kose kandi ndi mu gihugu gifite Leta, murabona ko mutaba mundenganyije !

Nyakubahwa Bwana Ministri, mu ibarwa Nyakubahwa Bwana Ministri w'Imilimo ya Leta n'Ibikoresho yabandikiye avuga ko aho hantu atahashaka inzu y'amangazini; niyemeje kuhubaka inzu nzisa ya étages ishobora gukorerwamo indi milimo itali iduka, iyo nzu nzayubaka nkulikije amategako n'ibyifuzo byanyu.

Nyakubahwa Bwana Ministri, mu gihe Umukuru w'Igihugu Nyakubahwa Président wa Republika na Président-Fondateur wa Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement yasuraga Prefegitura ya Kigali bamubajije iby'ibibanza, Président wa Republika avuga ko iyo umuntu bamushingiye bome bakamuha ikibanza badashobora kukimwaka ngo bagihe undi, mwese mwali muhali mwarabyiyumviye.

Nanjye nkuko mwampaye parcelle n° 1322 bikandikwa muli contrat de location na extrait cadastral ndetse na plans nali nabashyikiliye sikaba zali zasinyweho na Ministeri sibigenewe uko ari eshatu, nicyo gitumye ntatesuka gukomeza gusaba uruhushya rwo kuoyubakamo.

Mbye mbashimiye mu gihe ngitegereje igisubizo oyanyu cyiza.

RUMONGI Gérard.

Bimenyeshejwe:

-Président wa Republika
B.P. 15 KIGALI.

-Ministri w'Imilimo ya Leta
n'Ibikoresho
B.P. 24 KIGALI.

-Procureur wa Republika
KIGALI.

-Directeur-Général du Service
Central de Renseignements
B.P. 125 KIGALI.-

Jugali, le 19-10-72



B.P. 30 KIBUNGO RWANDA

Obj.: Communication

Excellence Monsieur le Ministre,

Avant de rentrer à Kibungo, je tiens à vous informer, au sujet de l'aboutissement de mes démarches, relatives au C.F.A.R. dont je vous ai récemment parlé -

Hier, 18 oct. Monsieur l'Ambassadeur Kabanza, a contacté Monsieur le Président, pour lui présenter ma requête: à savoir, qu'il y avait urgence à faire introduire le Projet du C.F.A.R. La réponse lui fut donnée en ce sens: que, au préalable, la visite de l'endroit Kabare, était nécessaire - On a but, un ou deux délégués de la Présidence, se rendraient prochainement sur les lieux.

Après la visite, le projet déjà fort recommandé par son Excellence, serait proposé, lors de la discussion du budget de l'année prochaine 1973 - Donc c'est trop tard pour être introduit dès cette année 72. Pourquoi cette remise à plus tard? Je ne sais pas -

Ce matin 19 oct. Monsieur Kabanza, en me transmettant la réponse de Monsieur le Président, m'a certifié qu'il allait confier le dossier au Secrétaire Général Obie, pour s'en occuper - En conclusion: attendons d'abord la visite des lieux, par les délégués de la Présidence -

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération -

+ J. Libomana

Kibungo le 18 juillet 1972



B.P. 30 KIBUNGO RWANDA

Obj: N.R.J.S./01/72
Demande de Subsidés
pour C.F.A.R.

DOSSIER
CFAR

A Monsieur le Président de la République
à
KIGALI

Monsieur le Président,

Comme suite à votre appel au développement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Diocèse de Kibungo vient apporter sa contribution à l'action gouvernementale en vue du progrès harmonieux de la population de la Préfecture de Kibungo.

Actuellement, l'idée de développement pénètre de mieux en mieux grâce aux divers centres de formation. Toutes les régions du Rwanda bénéficient de cette formation dans la mesure des possibilités dont dispose le Pays. Certaines régions sont même aujourd'hui plus avancées que d'autres sous divers aspects; dans d'autres régions le Développement est entrain de prendre son essor.

C'est ainsi qu'en région de Kibungo, jusqu'ici peu avancée, la conscience du Développement semble être acquise grâce au programme d'animation établi par l'A.I.D.R. avec le concours des Autorités préfectorales.

Dans le souci d'apporter notre contribution dans la réalisation de ce programme de l'A.I.D.R. en Préfecture de Kibungo, le Diocèse a l'intention de créer un Centre de Formation Agricole Rurale masculin, en abrégé : C.F.A.R .

Ce Centre, pensons-nous, sera un complément précieux et durable de la campagne des activités déjà en cours.

Au départ le C.F.A.R recrutera un nombre restreint d'élèves externes (30 élèves au maximum). Au fur et à mesure qu'il se développera, il sera converti en Internat, afin de mieux assurer une formation intellectuelle et humaine satisfaisante. Celle-ci, du reste, ne manquera pas d'être dispensée selon nos souhaits, car le bon service, de la part de la direction de l'Ecole, nous est déjà pratiquement bien assuré. Le Centre sera, en effet, confié aux Frères de l'Instruction Chrétienne, compétents en la matière, mais relèvera de l'Etat.

Comme la création d'une pareille Ecole exige des fonds, nous avons contacté à ce sujet l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Cette Agence qui nous avait laissé une lueur d'espoir, vient de se désister. Malgré ce désistement, les Frères de l'Instruction Chrétienne (déjà installés à Gisenyi) dont les démarches auprès de l'ACDI, pour l'obtention de subsides, n'ont pas abouti, sont prêts à s'établir à Kibungo dès septembre 1972. D'autre part, les plans préliminaires et le devis de l'avant-projet de construction sont déjà faits. Le coût de la installation s'élève à 11.818.206 fr. rwandais. Les travaux de construction, si l'on prend note de ce montant, ne seront exécutés qu'à longue échéance et par tranche au profit des subsides ad hoc.

Par ordre de priorité, les bâtiments nécessaires au fonctionnement normal du Centre, comprendront trois blocs détaillés comme suit:

- 1° Le premier bloc (Bloc B) comprendra 4 classes, une salle de réunion et des sanitaires.
- 2° Le deuxième bloc (Bloc G) comprendra une étable, une porcherie, un poulailler, un clapier, un garage -machinerie etc.
- 3° Le troisième bloc (Bloc A) comprendra les dortoirs, le réfectoire, la cuisine et les maisons d'habitation pour le corps professoral.

La construction de ces bâtiments de première nécessité du Centre de Formation Agricole dont l'urgence est certaine, ne se réalisera que grâce aux subsides; le Diocèse ne pouvant recourir qu'à ce seul moyen. Aussi, est-ce pour cette raison que nous sollicitons, du Gouvernement, une aide de deux millions de francs rwandais (2.000.000Fr Rwand.), pour le démarrage. Le Centre de Formation Agricole Rurale devant normalement commencer au mois de septembre de cette année, l'aide sollicitée serait prélevée sur un budget consacré aux cas imprévus, (notamment sur le budget de Développement 1972, à l'article relatif aux cas imprévus) compte tenu de l'urgence de commencer ce Centre.

La somme sollicitée pourra, non seulement permettre au Centre de démarrer, mais encore elle attirera l'aide de l'un ou l'autre organisme dévoué au développement des moins nantis, du fait de l'existence du Centre de Formation. Cette aide encouragera également le Diocèse et les Autorités civiles locales à continuer à orienter la jeunesse rurale masculine de la région de Kibungo vers un mieux-être intégral.

C'est dans cette perspective de Développement harmonieux que je termine, en vous priant d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.



+ Joseph SIBOMANA
Evêque de Kibungo

PROJET DU C.F.A.R. A KIBUNGO

Montoya à Alype
sk

Etat de la question.

La Préfecture de Kibungo est une région riche d'avenir. Elle est cependant jusqu'aujourd'hui assez en retard au point de vue développement surtout matériel, par rapport aux autres régions du Rwanda. Des efforts sérieux en ce domaine s'effectuent progressivement. L'A.I.D.R. (Association Internationale de Développement Rural d'outre-mer) y accomplit un travail sérieux et coefficient dans le domaine de l'animation rurale.

Pour un développement global et de longue durée, j'estime que chacun se doit d'y apporter sa quote-part. L'unité, mais dans la diversité, est, à mon avis, le meilleur moyen de valoriser au maximum la région de l'Est du Rwanda.

C'est dans ce but de complémentarité que nous entretenons depuis trois ans le dessein de créer un C.F.A.R. en Préfecture de Kibungo.

I Notion .

Le C.F.A.R. est prévu comme devant être un centre d'apprentissage et de la mise en pratique des meilleurs moyens régionalement appropriés, en vue de profiter rationnellement et rentablement de l'agriculture, ainsi que d'autres métiers utiles y afférents.

II But.

La fin visée du C.F.A.R. est de rechercher bon nombre de jeunes garçons qui n'ont pas pu poursuivre leurs études scolaires jusqu'au terme, afin de leur éviter le chômage.

Grâce à une formation progressivement adéquate qu'ils auront acquise au centre, ils pourront, en temps utile, regagner leurs régions respectives, s'y intégrer tout en y exerçant un métier qui assurera leur vie et dont bénéficieront avantagement leurs congénaires.

III Nécessité.

Le C.F.A.R., aux termes mêmes de son but précité, s'avère fort avantageux et nécessaire pour la Préfecture de Kibungo. Il est à noter qu'à partir de la multiplication des centres principaux de culte, ainsi que des activités de l'A.I.D.R., notre région de l'Est du Pays, a connu et connaît de plus en plus progressivement une animation et une promotion de développement intégral de l'homme, tant dans le domaine spirituel que social. Or il faut prévoir une continuité et d'infrastructure et de structure, laquelle contribuera au progrès global de la région.

C.F.A.R. ,complément de l'A.I.D.R.

Le Centre de formation agricole ne doit pas être un centre d'inutile juxtaposition, ni de monopole, ni de concurrence vis-à-vis de l'A.I.D.R. Il sera plutôt son appréciable complément.

De par sa poursuite d'infrastructure, l'A.I.D.R. atteint les couches de la population régionale. Par son animation rurale, elle aide à trouver des solutions aux problèmes particuliers des gens dans le domaine matériel.

Le C.F.A.R., pour sa part et tout en respectant l'action bénéfique de l'A.I.D.R., s'y adjoindra, en dispensant à bon nombre de jeunes, qui auront râté la poursuite de leurs études secondaires, une technique intellectuelle et pratique. De cette manière, ces jeunes se trouveront ou retourneront dans leur milieu d'origine, pour servir d'animateurs exemplaires, par suite des connaissances théoriques et pratiques acquises au C.F.A.R. Et voilà, à mon sens, une contribution non négligeable et une prolongation à longue échéance du développement global déjà entrepris dans la région par l'A.I.D.R.

IV Caractère et fonctionnement du C.F.A.R.

- Le C.F.A.R. ne vise pas à être une école qui dispense des connaissances principalement spéculatives à l'instar d'écoles des Humanités anciennes ou des Scientifiques. C'est plutôt un centre de repêchage des jeunes étudiants qui ont été handicapés, c'est à dire frustrés dans leur orientation scolaire normale; il leur fera acquérir un bagage de connaissances théoriques et pratiques suffisantes pour leur permettre de mettre en valeur le sol natal et aussi d'exercer plusieurs autres métiers utiles.

- Le C.F.A.R. comprendra deux phases ou périodes:

1° L'Externat, pour l'enseignement général et pratique. La durée et les modalités seront à déterminer par la Direction responsable du Centre.

2° L'Internat pourra plus tard s'y ajouter, au prorata des subsides obtenus, dans le but de donner une spécialisation à ceux qui montreront des aptitudes spéciales dans tel ou tel secteur de métiers.

Le programme des études du C.F.A.R. doit encore être élaboré par la future Direction responsable.

V Conditions d'admission.

Tout élève admis au C.F.A.R. devra pouvoir suivre les cours théoriques et pratiques en français, aussi lui faudra-t-il posséder un bagage suffisant de la langue française. Donc, au moins dans les débuts, les candidats devront avoir passé quelque temps au secondaire. Quant au nombre de candidats, cela dépendra des possibilités d'admission qu'aura la Direction du Centre, ainsi que des périodes d'apprentissage.

VI Desserte.

J'estime que le C.F.A.R. devra relever de la juridiction de l'Etat Rwandais, à l'instar des écoles officielles. L'Etat Rwandais le confiera cependant à la direction de la Congrégation canadienne des Frères de l'Instruction Chrétienne qui, depuis trois ans, s'est engagée à trouver du personnel et à prendre la responsabilité du C.F.A.R. C'est cette même Congrégation qui dirige actuellement le Collège de Gisenyi, et leurs compétences polyvalentes sont bien connues.

VII Financement.

D'une part, le Diocèse de Kibungo, bien conscient cependant de l'importance de la création du C.F.A.R. dans la Préfecture de Kibungo, si riche d'avenir, se trouve dans l'impossibilité de lui apporter une quelconque contribution financière.

D'autre part, les démarches déjà entreprises depuis deux ans par le Diocèse, tout comme par les Frères de l'Instruction Chrétienne, auprès de certains organismes canadiens, se sont avérées finalement inefficaces. Alors que faire ? Et il est plus que temps de placer d'ores et déjà les premiers jalons du C.F.A.R., au risque de voir la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne diriger ses effectifs ailleurs, étant donné que, depuis trois ans, elle demeure dans l'attente d'être appelée à Kibungo.

Qui veut la fin prend les moyens efficaces proportionnés. Pour ce faire, le Diocèse de Kibungo demande au Gouvernement Rwandais de bien vouloir accorder une aide financière, et de chercher plus efficacement que nous, les moyens les meilleurs pour trouver des subventions auprès des organismes étrangers.

Bien entendu, le Diocèse de Kibungo fera aussi tout ce qui est à son pouvoir pour apporter son concours, autant que faire se pourra.

VIII Plans et Projet.

Les plans provisoires de construction, avec leur projet, existent. Ils ont été dressés en fonction des activités du C.F.A.R. au moins pour sa première phase de formation, à savoir la formation d'élèves externes.

Le dit projet s'élève, d'après l'estimation du Père Jobin, architecte du BBD, à 11.000.000 fr.rw.

Le même architecte aura fait entendre qu'il serait prêt à refaire les plans définitifs, à condition cependant qu'il se trouve un organisme, qui s'engage à financer le projet dans son entièreté. Il n'aurait pas exécuter un travail probablement voué à un échec irrémédiable.

Conclusion et souhaits.

Compte tenu de ce qui est dit aux n°s VII et VIII, le Diocèse ignore comment et où trouver un organisme qui garantisse le financement du C.F.A.R.

Très difficilement le Diocèse trouvera la personne qui

entreprendrait efficacement les démarches en conséquence, sans risquer de subir un échec, comme il en a déjà été le cas. Ici je parle d'expérience.

Pouvons-nous dès lors solliciter de l'Etat Rwandais de bien vouloir assumer lui-même ces démarches ? Et pour commencer les travaux, l'Etat Rwandais ne voudrait-il pas accorder annuellement une subvention de 2.000.000 fr.rw. ?

+ J. SIBOMANA
Evêque de Kibungo

RWANDA

P.V. d'audition

le 14/12 1974

PREFECTURE DE :

P.V. No 0001 ID 1882 / DM / 73

L'Inspecteur de Police Judiciaire

(1)

L'Officier de Police Judiciaire

Prévenu :

Suzana Nikure.

Date d'arrestation

L'an mil neuf cent soixante **treize** le **30ème**

jour du mois de **Mai**, vers **9** heures

Devant Nous **Mugabushaka J. Dama scène** Commissaire

de police — Officier de police, à compétence générale,

à **Kigali**, comparait I

nommé **Kigali.**

NGANGO Prudence fils de **Rwasimitare (+)**

(identité complète) **et de Nyirabahunde (+) orig. de la colline Miduha; commune de Kibilira, Préfecture de Gisenyi résidant à Muhima; commune de Kiyovu-Kigali, âgé de 37ans, marié à DOnantie Kanasa, Père de 6enfants chauffeur, hutu des abacyaba, sans biens ni condamnations Judiciaires connues, plaignant qui nous dit ce qui suit:**

Q-Ushobora kudutekerereza uwo urega n'icyo umurega?
R-Ndarega Suzana Nakura. icyo murega nuko ambeshyere ngo muterere amabuyeku nzu. Kandi akaba yaragiye kundega kuli Commissariat. OPJ akabishuzuma aza nta témoins. HALI kuwa mbere le 28/5/73, byongeye kwongera ko hali mwene wabo w'umugabo we w'umulindi wigeze kuza kunera mu rupangu. Ikindi kimurakazenuko namutsindiye kuli komini dupfainzira inyura mu mulimo we none arashaka ko nakwimuka. Ubu noneho bikaba bya hindutse atera amabuye iwajye kandi mfite umugabo wamubonye, najye kandi namubonye. Uwo muntu wali iwaje twicaranye yabyumvise kandi nicyo cyemukuye iwajye. Ubwo rero bateye amabuye, noneho nshote mbona Suzana mubajije abapolisi bali iwe mbabajije barantuka, icyakore ntabwo nzi amazina y'igipagani. Aho bapolisi baramwoshya ngo najye kundega kuli commissariat baramubere témoins, ni abanywa urwagwa iwe. Mbishuzumye nsanga halimo akagambana kuko bentukaga ngo ndi individu. Bageraigihe bampemagara ngo ninze bashwanyaguzwe. icyo gihe hali isa moja na wirongo ine. Hashize akanya aho bapolisi basubira munzu ya n'abandi bantu ntazi amazina kuko ntageze munzu kandi bagombaga kunkubita muli iryo joro. Bigeze isatatu n'igice ndyanywe numye andi amabuye ku mabati. Nanga kubyuha kuko nagize ubwoba kuko bali kunyica. Jye rero ndishingana ndamutse ngize icyo mba ali none ali ubundi, cyanga se abana bajye cyanga umugore byabazwe uliya mugore. Nishingana mu mase ya l'Etat. Ikindi nihanangiliza nuko ababoyi be batagomba gutangira utwana twajye dutembera kuko ari dutoya. Nkabampakana ko nta muntu w'iwajye utera amabuye kunzu ya Suzana. Niba afite icyemezo yagombaga kumfatira ahongaho ntera amabuye, hali abantu benshi, yagombaga kandi kubimenyeshya no kwa Mahatane duturanye. Ndatse no kwa Claudien Ntagazwe/ bakamfatira aho. icyo yishingikilizaho ngo n'ubwo bamutera amabuye simbyuke. icyatumye mbitinye nuko nasanze ari akagambana

Prévention :

Destruction et Injures publiques.

Art 75 et 110 CPLII

Inimputations dommageables

Plaignant :

NGANGO.

Objets saisis :

Observations :

Faits passés depuis le 27/5/73 jusqu'au 30/5/73 dans la nuit.

Icyo jongeraho mbona ko icyo umuntuaburanye nundi birangira. Ntacyo mfa na Suzana, uretse ko aliwe unyenderere gusa kukp namutainze kuli komini. Ndishinganako kandi ko ntashaka abantu bamara kunywarwagwaiwe bakaza kuntera iwajye kandi tutasangiye. Nkavuga ko kumva none tuburanye na Suzana, ntifuza ko umuntu uturutse iwe antuka. Nkavuga ko nzagaruka hano kuli Parquet mukambalize impamvu y'abo bantu, cyanga we mukambalize impamvu banywe iwe bakantuka. Nkaba ndangije mvuga ko ntashaka umuntu unterera amabuye kunzu, nibiramuka bibaye, icyo gihe l'Etat abashinje cyaha bazabisuzuma. Ndagije nishinganye n'umuryango wajye uweli we wose umu maboko ya l'Etat aliko bitirutsa kuli Suzana, ngize icyo mba azaba ari Suzana.

Ntakindi wongeraho.

Ntakindi amagambo yajye ni ayo.

Lecture étant faite, le comparant persista et signe avec nous.

Je jure que le présent PV est sincère.

Le comparant:

IPJ.

Hali ikindi nongeraho gizeze kuvuga ko nizeze kugulirira umwana murumuha wa Serubuga uliya wafuye, amafanga ngo akubite Suzana. Yizeze kujya kuli commissariat bamureganga niwe wishe Serubuga, jye, hanyuma mubwira wa Serubuga azagukubite Zusana urushyi, Suzana avuye ko namuguliyeye amafanga 300F kugira ngo bamukubite. Nabona umu/umugabo wemeza ko namuhaye cyanga uwo mwana akaze akabyemera nze nze ko nze nze. Ikindi akavuye ko nze kujya mu rufu rw'uwo muntu ngo nizeze wamureze. Ubwo nali mfite isafali yo kutwara abatwariye (touristes), mu kigwi cyacu nizeze nhereze umugore wajye. Nageze mu Ruhengeri, Suzana abwira ababyeyi w'uwo wafuye ko ariye wamureze, avuye ko namuhaye acide, nageze mu Ruhengeri barabimbwira, aho babimbwiliye, ise w'uwo mwana yarabibuzumye mubwira koatali we, basanga yarazize amarosi, icyo gihe muli ankati y'ayo amarosi, uwitwaga Project Sindambiwe, niwe wagiye guhuruza ba DPJ kuli commissariat ni jye, icyo gihe ankati yakorewe kuli commissariat sinzi icyo bavuze sinagiyeye. Icyo gihe uwo mwana yakubise Suzana urushyi imbere ya ba DPJ. Ntabwo nali mpali sinahaye nali iwajye. Nkaba ahanini uwo mugore icyo anzize ari ibyo ngibye. Nkubansaba abacamanza ko kwamukubikira mukambalize ibyo avuye aho abikure, nkaba nizeze igisubizo cyacu cyiza, mutantindiye kuko mureze nabi muli iyi minsi. Ahubwo muzumva ko nafuye muli iyi minsi. Umuntu utinyuka ku kuvuga ibyo ntabwo yifuza ko ubaho, kandi muakwihanangilize ko ntakintu nahakwe kuva uyu muni muwihanangilize ko ntakintu nahakwe cyarokwe urundi rubanza kuli we, bitewe na kuntera nanone. Hagize ikimbaho muwamukubikira ubwanyu, kandi habutse urubanza ruvuye ko atavuze na naze SERUBUGA mwabaza ababyeyi ba bakabibwirira kuko alibo bambwira, hali se na nyina. Kandi bampaniraga ko ntabwo ni umwana twabyizukanye. Ikindi bavuze ko uwo bahaye acide starenza iminsi itanu, kandi yafuye bamaze kumurutsa ku bevuze. Kuv none umwihanangilize kandi muwiyeme kuva uyu muni.

IPJ.

Notes de l'IPJ: Lors de notre descente en date du 2/6/73 dans l'avant-midi, nous avons remarqué que sur les tables ne figure aucune trace de pierres, et par des gens de l'extérieur, dont l'identité ne figure pas dans son dossier, on nous dit que l'ONG la veille, disent que ces pierres ont eu lieu des deux parties, parce qu'elles ne s'entendent pas.

IPJ.

R W A N D A

P.V. d'audition

le 14/12 1924

PREFECTURE DE :

P.V. N° 0002 / 1881

L'Inspecteur de Police Judiciaire

(1)

L'Officier de Police Judiciaire

Prévenu :

Date d'arrestation

L'an mil neuf cent soixante le 30ème

jour du mois de Mai treize vers heures

Devant Nous Commissaire

de police — Officier de police, à compétence générale,

Prévention :

à Kigali, comparait I

nommé 5^e zana Nikura fille de Mutabazi (+) et de

Kankindi (orig. de la colline de Kanyinya, commune Shyorongi - Kigali, résident à Muhima, commune de

Kiyovu-K, gali, âgée de 30 ans, épouse sans mari hutukazi des abaxigaba, sans biens ni condamnations judiciaires connues, prévenue qui nous dit ce qui suit:

Plaignant :

Q-NGANGO akurega ko ugenda umusebya ngo arera agutera amabuye, akakurega kandi ko waraye utaye kunzu ye amabuye, avuga ko yakwibonye, indetse ngo wali wanamugambaniye kubapolisi Simon na Pascal, watubwirye icyo mupfa?

Objets saisis :

R-Ni joro hali Brigadier Ayinkamiye na Jérôme ni abantu biyubashye. Ibyerekeye amabuye ntabwo nabonye Ngango ahubwo ni muramu wa utera amabuye ku nzu yajye. Igituma ndenga NGANGO ko ariwe wantaye amabuye nuko uwo mukobwa aba iwe ni muramu wa.

Observations :

Ibyerekeye amabuye ntabwo yatowe iwe ahubwo abapolisi bashoteye ari uko bumvise amabuye akekira kunzu yajye, hali abantu benshi aho bapolisi, na Kalibushi n'abandi. Ni abayeli kuko yabonye nareze. Kandi ni i Nyamirambo naramwihananye ko ategamba kunzira mu bagwi, kandi aribwirye aho bapolisi kandi batere ayo mabuye ntabwo bali behali hali isamunani.

Q-Hali abantu wamenyese bazi ko ayo mabuye aya iwe?

R-Nibonye uwo mukobwa, kandi amabuye aturuka mu ruhanda rwo kwa Ngango, kandi umwana wajye muto yarabimbwiyeye ngira ngo ni iby'abana, hanyuma nza kwumva batere amabuye, hanyuma bashoteye ndamubona.

Hali kandi ibyerekeye icyuma, umunsi umwe nagiyeye kubwirya bashyirahamwe hanyuma bashyirahamwe inzira, hanyuma Ngango aravugaga ngo Abudara ni amahoro, uwo munsi yiliye anshaka ngo ankubite kuko ntali mpali, nasenze rero intabara yabaye. Hanyuma bukeye NGANGO / Marie abwirya NGANGO ati nuko utaye, hanyuma NGANGO aragenda azena icyuma, hali uwitwaga Marie, Thomas, ansenze munzu ahita asubiraye, hanyuma baramubwirye bati NGANGO icyo cyuma, arashubiraye ngo have ye, nditemberera?

Nyine uwo mwana ashize gutera amabuye nabwiyeye NGANGO arashubiraye ngo nzamurege, ndamubwirye nti ese ntugira aho waragwa. Ibya NGANGO najye ntibyoroshye.

Q-Aliho ese mupfa iki?

R-Ntacyo nzi rwose simucokozwe simwanga byose bituruka kuli we ahubwo nuko nicururiza, nsana

ibibindi bitanu bigeshira.

Q-Hashize igihe kingana iki numeranye nabi?

R-Ntabwe twigeze tumerana neza kubyerekeye iyo nzize yavugaga ko ari Serubuga na Kalibushi na Kanyeshuli banyoshya.

Q-Mbese agutera amabuye ni joro no kumanywa?

R-Amabuye atarwa ni joro no ku manywa, wabuze Ayinkamiye na Jérôme n'abandi kandi nta Ayinkamiye agira urugomo nubwo avugango bali bagiye kumukubita.

Ntakindi wongeraho?

Icyo nongeraho ndamwihannye, sindahura iwe, sinucokoze .

Mpfa ku manywa ngapfa ni joro akaba ari NGANGO. Cyanga niba afite agashinda nagure inzé yajye mpaguruke ngende niba afite itegeko ryo kwirukana umuntu iwabo.

Ikindi niba hali ikintu cyari mfite agombakubivugaga nkalihira mu maso ya l'Etat aliko andeke niba kandi azi ko ndi umurozi Serubugafite famille bazankulikirane bazanyicishye.

Niba abona ko atankeneye azabwirako l'Etat bareba zho banyohereza.

Kandi niba arijye umucokoze azabikulikirane l'Etat izampama.

Ntakindi wongeraho?

Ntakindi.

Lecture étant faite, le c comparante persiste et se déclare illettré. Je jure que le présent P.V est sincère.

La comparante: IPJ.



RWANDA

P.V. d'audition

le 14/12 1974

PREFECTURE DE :

P.V. N° 0003/70 1887/DM/73

L'Inspecteur de Police Judiciaire
(1)
L'Officier de Police Judiciaire

Prévenu :

Date d'arrestation

L'an mil neuf cent soixante treize le 30ème

jour du mois de Mai vers heures

Devant Nous MUSABUSHAKA J.D Commissaire

de police — Officier de police, à compétence générale,

Prévention :

à Kigali, comparait I

nommé

CYRILIEN Kayibanda fils de Ugirashobuza
(enfant de Nyiranturo(ev) orig. de la colline de
(identité complète) Nyakabuye, commune de Mwendo-Kibuye, résidant à Muhima, com. une de Kiyovu-Kigali, âgé de 22 ans,

Plaignant :

né à Kaliganwa, père de un enfant, sans profession, tutsi des abanyiginya, sans biens ni condamnations Judiciaires connues, témoin qui nous dit ce qui suit:

Q-Weraye ubonye umuntu atera amabuye ku nzu ya
NSANGO uwo muntu uramuzi?
R-Mu by'ukuli ntabwo uwagayemunyu nabonye kuko twari
munzu twa.

Objets saisis :

Q-Bateye amabuye koko se?
R-Bateye amabuye.
Q-Bateye amabuye kanga he?
R-Babyumvise limwe.
Q-Ntabwo wasohotse ngo mumenye uwo muntu uyateye?
R-Twasohotse tugere hanze tubona uwagore Suzana
aturutse muni y'iwa avuye ngo abatera amabuye
arababonye. Hanyuma aragenda huri abantu bali
munzu banywa inzoga, noneho arababwirako ngo abantu
bamuteye amabuye arababonye. NGANGO Nawe ontangaho
urugabo, icyakora bafitanye urwango kuvumwako muzima
wowe bameranye nabi.

Observations :

Q- Riko se ukeka ko aya amabuye yavuye kwa Suzana?
R-Mu by'ukuli ntabwo nakubeshya.
Ntakinze wongeraho? Amabuye yo kwa NGANGO
yavuye isa moja n'igice, ahagana isa tatu kandi numva
SUZANA aratangana na NGANGO ngo iwa baramutera
amabuye.
Lecture étant faite, le comparant persiste et signe
avec nous. Je jure que le présent P.V est sincère.
Le comparant: IPJ.

/COPIE/

R E C U

Reçu de Monsieur MUKTAR MOHAMED ALI LADHA la somme de 20.000 francs
(VINGT MILLE), le 21.1.1961

Huissier RUYENZI, P.

Sé/:RUYENZI, P.

Reçu 38.238 le 15.2.61

RUYENZI, P.

Sé/:RUYENZI, P.

Pour copie certifiée conforme

Nyanza, le 20 octobre 1961

L'Administrateur Territorial Assistant

D. COPPIETERS,

D. Coppieters

D. Coppieters

RUYENZI Paul
Agent Territorial

à
Nyanza.-

Nyanza, le 26 avril 1961

S/couvert de Monsieur le Comptable Territorial

à


NYANZA.-

A Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de & à

NYANZA.-

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance
l'octroi d'un congé de 11 jours, reliquat de mon congé an-
nuel de l'année 1960.

Ce congé me permettrait de régulariser mon mariage.

Au cas où ma demande rencontrerait votre accord, j'ai-
merais m'absenter du service à partir de mardi le 2/5/1961.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assuran-
ce de ma considération très distinguée.-

RUYENZI Paul.-



---oOo---

859/K-49

~~859~~

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
N Y A N Z A.-

=====

A l'attention de Monsieur le Comptable territorial
à NYANZA



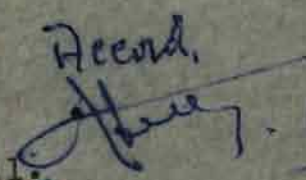

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
m'octroyer 4 jours de congé à prélever sur les 15 jours, reliquat
de mon congé annuel 1960.

Au cas où ma demande rencontrerait votre accord,
j'aimerais m'absenter du service à partir du mercredi 15 courant.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer,
Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très
distinguée.-

Ruyenzi Paul.

Accord.
 M. K. K. K.

14/3/61.

Adresse télégraphique
CORBELLE WESPelaar

CONSERVES DE LEGUMES
marque déposée
" LA CORBELLE "

Chèques Postaux
Compte n° 4422
R.C. de Louvain n° 32

WESPelaar, le 30 mai 1959
(Belgique)

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi
USUMBURA (Ruanda-Urundi) - Congo Belge.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Notre Société, qui est spécialisée en Belgique dans la fabrication de conserves de légumes, serait intéressée à installer, vraisemblablement dans la région d'Usumbura, une filiale dont l'objectif serait la conservation, en boîtes de fer blanc, de divers poissons locaux, de légumes, de fruits et éventuellement de viandes.

Nous espérons écouler cette production principalement vers le marché indigène.

Le soussigné reviendra au Congo, mais dans quelques mois, afin de se rendre compte sur place des possibilités réelles du marché et des dispositions à prendre pour l'érection d'une usine.

Il est toutefois certains renseignements qu'il serait extrêmement intéressant pour nous d'obtenir dès maintenant et je me permets de vous demander ici si vous ne pourriez demander à un des membres de votre administration de bien vouloir correspondre dès maintenant, avec nous sur les sujets suivants:

- 1°) Y-a-t-il des études de marché qui ont été faites sur le pouvoir d'achat des indigènes dans le Ruanda-Urundi et au Kivu en matière de biens de consommation alimentaire courante ?
- 2°) Y-a-t-il des statistiques de prix de gros et de prix à la consommation indigène pour des produits tels que: poissons séchés, haricots blancs, et viandes fraîches ?
- 3°) Y-aurait-il possibilité, par une usine qui s'installerait et afin de diminuer les frais de premier établissement, d'acheter de la vapeur et de l'électricité à une usine existante sans devoir les produire elle-même; où y aurait-il, par exemple, des usines à louer ?
- 4°) Y-a-t-il moyen d'obtenir des crédits par l'entremise d'organismes étatiques et dans quelles conditions ?

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire examiner favorablement la présente lettre et vous prie d'agréer, monsieur le Vice-Gouverneur Général, l'expression de ma très haute considération.

sé/ :

Vicomte Adolphe de Spoelberch
Administrateur-délégué,

Adresse télégraphique
CORBEL LE WESPelaar

CONSERVES DE LEGUMES
Marque déposée
" LA CORBELLE "

Chèques Postaux
Compte n° 4422
R.G. de Louvain n° 32

WESPelaar, le 30 mai 1959
(Belgique)

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi
USUMBURA (Ruanda-Urundi) - Congo Belge.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Notre Société, qui est spécialisée en Belgique dans la fabrication de conserves de légumes, serait intéressée à installer, vraisemblablement dans la région d'Usumbura, une filiale dont l'objectif serait la conservation, en boîtes de fer blanc, de divers poissons locaux, de légumes, de fruits et éventuellement de viandes.

Nous espérons écouler cette production principalement vers le marché indigène.

Le soussigné reviendra au Congo, mais dans quelques mois, afin de se rendre compte sur place des possibilités réelles du marché et des dispositions à prendre pour l'érection d'une usine.

Il est toutefois certains renseignements qu'il serait extrêmement intéressant pour nous d'obtenir dès maintenant et je me permets de vous demander ici si vous ne pourriez demander à un des membres de votre administration de bien vouloir correspondre dès maintenant, avec nous sur les sujets suivants:

- 1^o) Y-a-t-il des études de marché qui ont été faites sur le pouvoir d'achat des indigènes dans le Ruanda-Urundi et au Kivu en matière de biens de consommation alimentaire courante ?
- 2^o) Y-a-t-il des statistiques de prix de gros et de prix à la consommation indigène pour des produits tels que poissons séchés, haricots blancs, et viandes fraîches ?
- 3^o) Y-aurait-il possibilité, par une usine qui s'installerait et afin de diminuer les frais de premier établissement, d'acheter de la vapeur et de l'électricité à une usine existante sans devoir les produire elle-même; où y aurait-il, par exemple, des usines à louer ?
- 4^o) Y-a-t-il moyen d'obtenir des crédits par l'entremise d'organismes étatiques et dans quelles conditions ?

Jé vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire examiner favorablement la présente lettre et vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Gouverneur Général, l'expression de ma très haute considération.

sé/ :

Vicente Adolphe de Spoelberch
Administrateur-délégué,

Exp. MATALATALA, Cyrille.
Clerc B.C.B.

Gôma, le 2 mars 1954.

G O M A
=====

427 / 12
s/s/54

Monsieur l'Agent Territorial
de et à

K I G A L I
=====

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25/ février dernier et de vous remettre en annexe copie de ma lettre adressée à Monsieur l'Administrateur territorial, envoyée sous pli recommandé dans le même date figurant sur le mandat.

Et d'après une longue attente de réponse au part de Mr. l'AT. Kigali et par suite d'une plusieurs interrogation à mon beau-père Joseph BIHIRA, colline Kayanga, s/chef Gérard KASSANI à Kigali, je fûs une réclamation officielle à la poste, mais celle-ci n'était pas revenue. Par chance le précité, propriétaire de ce montant est arrivée ici le 25 février dernier, déclarant qu'il n'a rien reçu jusqu'ici; après ces réponses, j'ai télégraphié en date du 26/2/54 directement à Mr. l'A.T. afin de me faire renvoyer ce mandat télégraphiquement. Comme je viens de recevoir une lettre de votre mains aujourd'hui, veuillez avoir la bonne obligeance d'annuler cette envoi. Je vous prie de vouloir bien lui payer cette somme, puisqu'en date du 15 mars 1954 il sera en retour pour Kigali.

En suite, je vous enverrai mon livret d'identité pour pouvoir y inscrire mon épouse et mon fils, après la décision du tribunal indigène de Kigali (Rukigo.).

Veuillez agréer, Monsieur l'Agent Territorial, l'assurance de ma considération distinguée.

MATALATALA, Cyrille.-

[Signature]

Mandat renvoyé

[Signature]

Ex-Caporal Comptable
MATAIATAIA, Cyrille
Clerc de la B.C.B.
G O M A

PAR AVION

Monsieur l'Administrateur Territorial
Chef du Territoire

K I G A L I

Monsieur,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement suppléer votre haute autorité, afin de pouvoir bien convoquer le nommé BIHIRA Joseph coline KAYANGA, chef STEPHANE, s/chef Gérard KASSANI.

Quand j'ai été à la F.P. Kigali, j'ai fiancé sa fille nommée KANKWANZI Louise Nyirakatabo dont je n'avais pas versé le dot pour le mariage coutumièrement. C'est à ce motif que je vous envoie la somme de trois mille francs et cinquante francs pour le taxe du quittance du T.I. Kigali (3050,- frs.) que veuillez recevoir par mandat postal.

Veuillez bien faire tout le nécessaire et m'envoyer la copie du jugement en français, la précité est ensemble avec moi. Aussi je vous prierai de bien vouloir envoyer la suite aussitôt que vous le pourrez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très respectueux.

L'ex caporal Comptable
MATAIATAIA, Cyrille
C/o B.C.B.

G O M A
—

Piérard, Félix
Kirotshe (par Goma)
Kivu
Congo Belge

Kirotshe, le 23 juin 1947

à Monsieur l'Administrateur-Délégué
de l'Intertropical-Comfina
BRUXELLES.

Monsieur l'Administrateur-Délégué,

J'ai l'honneur de vous rappeler mes demandes antérieures quant à la liquidation de mes comptes par la société, c'est-à-dire mes comptes responsabilité et cautionnement, ainsi que votre décision pour la mise à disposition des frais de voyage pour mon retour éventuel en Belgique, par voie aérienne.

Par lettre 74/DIV/47 en date du 29/1/47, la Direction de Stanleyville m'informait que mon compte responsabilités traitait à Bruxelles et que le dépouillement n'était pas encore terminé à cette date.

J'ose espérer qu'actuellement ce travail sera terminé car il s'agit de mon compte responsabilité durant ma gérance de Kindu qui s'est terminée le 1^{er} avril 1943, et vous demanderais de bien vouloir me faire tenir copie de ce compte afin de me permettre de l'examiner, s'il m'est encore possible après ce laps de temps. Ce compte se soldait par un crédit

Concernant mon compte cautionnement je vous remis, ci-inclu, copie de ma lettre que j'adressais à l'Interfina en date du 12/2/47, resté sans réponse à ce jour. Il y a confusion de la part des services de l'Interfina concernant ce compte: le cautionnement qui m'a été retenu durant la période de juin 1939 à juin 1946 inclus, s'élève à frs. 81.000.-- (quatre vingt et un mille francs), les versements effectués par l'Interfina s'élèvent au total à frs. 52.000.--:

suivant carte banque B.C.B. Bruxelles	Frs. 25.000.--
suivant carte banque B.C.B. Albertville	" 27.000.--

ce dernier montant je l'ai touché à Albertville le 12/12/46.

En débloquant mon compte cautionnement versé à Bruxelles soit frs. 25.000.--, ainsi que je l'ai demandé précédemment, il restera à verser par l'Interfina, sur ce qui m'a été retenu, la somme de frs. 29.000.--.

On la confusion se produit est par votre lettre 75/DIV/47 adressée à la Banque du Congo Belge à Albertville en date du 29/1/47, dont copie ci-jointe, qui invite celle-ci à me verser un montant supplémentaire de frs. 25.000.-- sur cautionnement, montant qui d'ailleurs n'a jamais été versé par l'Interfina à la Banque. Le compte récapitulatif qui m'a été adressé par la Direction de Stanleyville mentionne à mon débit comme cautionnement versé à Bruxelles et Albertville frs. 54.000.--, ce qui est inexact.

Je vous demanderais 1^o-de faire débloquer mon compte cautionnement versé à Bruxelles, soit frs. 25.000.--;

2^o- de faire verser le reliquat qui m'est dû sur ce compte, soit 29.000.-- à la Banque du Congo Belge à Cestermansville, en mentionnant mon adresse indiquée en marge.

.../...

NTABYERA Saidi
C.F.J/GACULIRO
B.P 1044 KIGALI
TEL : 510213

Kigali le 8/08/2000

Monsieur le Directeur de la
Formation Professionnelle
KIGALI

S/C Directeur du Centre de
Formation des Jeunes de
GACULIRO

A. O. P. E. Gaculiro
14/08/2000

Objet : Demande de Formation.

Monsieur le Directeur ,

J'ai l'honneur de m'adresser auprès
de votre haute bienveillance pour solliciter une formation des animateurs dans
le Centre de Formation des Jeunes.

En effet, Monsieur le Directeur je
suis formateur au C.F.J/Gaculiro Formation l'éducation physique et morale;
entrepreneurs des jeunes FUTURO II , j'ai un expérience de 5 ans comme
animateur de la jeunesse
(Cadets-junior), 6 ans comme instructeur de l'Education physique et sportif
dans les centre de la jeunesse: KIGALI, BYUMBA, GITARAMA,
RUHENGERI.

Je vous prie d'agréer Monsieur le
Directeur de la Formation Professionnelle, de mon profond respect.

NTABYERA Saidi



CURRICULUM-VITAE

Identité complète

Ntabyera Saidi Jean
Né en 1969
à Kigali

Adresse

MIJESPOC-GACULIRO
B.P 1044
Tel : 510213
KIGALI
OU
ASR
B.P 775
Tél : 73091
KIGALI

Etudes et formation

4 ans poste primaire (menuisier ^{AB})

Formation : - Droit de l'homme

- Politico-militaire

- FUTURO II (Entreneur des jeunes)

- Sida

- Education Physique et Sportif

Expériences

2 ans (entreneur)

5 ans (animateur)

6 ans (Education physique et Sportif

NTABYERA Saidi



MUKAYUHI Rwaka Constance
Secrétaire Général
de l'ASOFERWA
Tél : 73984
Fax : 73985
B.P 565
KIGALI

Kigali, le 08/11/1995

RECU le.....10/11/95.....
A TRAITER par
.....
A CLASSER.....95/450.....

A Monsieur le Représentant Légal
du Centre IWACU

Objet : Demande d'adhésion

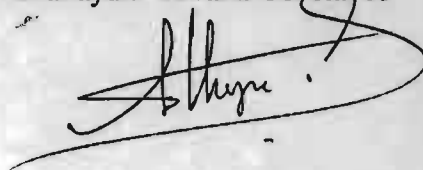
Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur de m'adresser auprès de votre haute autorité pour solliciter mon adhésion à l'organisme dont la direction vous est confiée.

Je joins à la présente mon Curriculum vitae et me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin.

Dans l'espoir d'une réponse favorable à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le représentant, en ma très haute considération.

Mukayuhi Rwaka Constance



CURRICULUM VITAE

I. IDENTITE.

NOM : CONSTANCE RWAKA MUKAYUHI
née NYIRIBAKWE
LIEU & DATE DE NAISSANCE : NGOZI, le 01 / 05 / 1946
ETAT CIVIL : Mariée au Docteur RWAKA Mugunga
mère d'1 enfant.

II. ETUDES FAITES

1968 à 1973 : Licence en Sciences Economiques et Commerciales à
l'Université Officielle de Gênes (Italie)
1960 à 1966 : Diplôme des Humanités modernes Scient. B au
LYCEE CLARTE NOTRE DAME de Bujumbura
(Burundi)

III. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

1974 à 1982 : Manager d'une entreprise commercial étatique :
l'Economat du Peuple à Kinshasa / Zaïre
1974 : Mission commerciale en Republ. Pop. de Chine pour
l'Economat du Peuple.
1983 à 1986 : Manager, Coordinatrice d'agences d'une société privée
la KINCHIM (S.Z.A.R.L) à Kisangani et à
Kinshasa / Zaïre.
1988 à 1991 : Entrepreneur d'une " Micro-entreprise la MINI-
ALIMENTATION MIMOSA, distributrice de vivres
locaux à Kinshasa / Zaïre.
1992 à 1993 : Assistante Administrative & financière du Projet
PNUD / OPS ZAI/89/007 "Appui aux initiatives de
base à Kinshasa / Zaïre.
1995 : Secrétaire Général de l'ASOFERWA (Association de
Solidarité des Femmes Rwandaises) Kigali / Rwanda.
Séminaires & Formation continue.
1989 : Séminaire sur " Femmes & Développement: Le Rôle
de la Femme dans le développement de la Petite et
moyenne Entreprise" tenu au BIT à Turin (Italie)
1989 : Séminaires organisés par le CEPETEDE (Centre de
Perfectionnement sur les Techniques de
Développement) à Kinshasa / Zaïre sur :
- la Gestion des Ressources humaines

- le Contrôle de gestion

1990

: Séminaire sur "Femmes & Développement le Développement des petites et moyennes entreprises" à Atlanta, Georgie USA.

1991

: Séminaire d'évaluation du Séminaire sur l'Entreprenariat des Femmes organisé à Turin en 1989 par le BIT, à Abidjan (Côte d'Ivoire).

1995

: Séminaire-Atelier sur la "Préparation et l'Organisation de "1995, Année des N.U.pour la tolérance" du 22 au 25 mai 1995.

: Participation aux rencontres Réseau Femmes Québec / Afrique francophone du 02 au 19 Juin 1995 dont les buts étaient :

1° développer des solidarités ou un partenariat en vue de la 4^{ème} Conférence mondiale des N.U sur la femme à Beijing (Chine).

2° s'entendre sur les moyens de communication à développer entre elles (échanges d'opinions et d'informations, création de réseau de communication etc.

: Participation à la Revue Mi-Parcours de la Table Ronde pour le Rwanda du 6 au 7 Juillet 1995.

Connaissances :

INFORMATIQUE

MS DOS, WP 51, Microsoft Word, Excell, Lotus 123

Langues parlées.

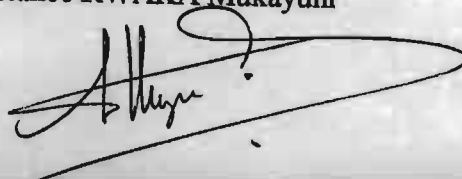
Français	T.B
Italien	T.B.
Anglais	B
Swahili	B
Lingala	B

Langue maternelle : KINYARWANDA.

Je certifie que ces renseignements sont exacts.

Fait à Kigali, le 13/07/1995

Constance RWAKA Mukayuhi



Kigali, le 5 Janvier 1995

A Monsieur le Chef de Division
Administrative et Financière
K I G A L I.-

Objet: Réclamation des
frais de mission.

S/C et C.P.I de Monsieur le Directeur
des Sports
K I G A L I.-



Monsieur le Chef de Division,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que l'équipe composée de NTUKANYAGWE Parfait, NKURANGA Joseph, RUBANGIRWA Aaron, NYAMURWANA Anastase (Chauffeur) a effectué une mission de 5 jours au lieu de 4 comme c'est marqué sur l'ordre de mission.

En effet, la mission qui devrait durer quatre jours; c'est à dire du 30 Novembre 1994 au 3 Décembre 1994 s'est vue prolongée à cause du parcours qui était plus long qu'on ne l'avait prévu. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous régulariser aussi pour le 5e jour.

Espérant une suite favorable, veuillez agréer, Monsieur le Chef de Division, notre considération distinguée.

Pour la délégation

Chef de Division Sport Civil.-

P.O Nkuranga Joseph

Gati, le 29/4/1992

*DOJ - DEF me voir
re. proposer quelqu'un
qui doit y aller*

A
Date en l'et	6/5/92
N° Classant	2237/20

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du
Mouvement Associatif
K I G A L I .

Objet: Demande de mutation

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute autorité pour vous demander de bien vouloir m'octroyer une mutation du C.F.J. GATI au C.F.J. MAYANGE.

En effet, Monsieur le Ministre, depuis le 5/3/92 il ya eu des massacres au Bugesera, ma région natale. Ma famille a été victime de ces événements. Elle est comptée parmi les déplacés de Nyamata. Mes biens ont été endommagés, voire même pillés.

Monsieur le Ministre, suite à de telles circonstances, ma responsabilité familiale m'oblige à assister mes enfants et mon épouse de très près. Je me sens complètement déprimé au point d'abandonner la responsabilité que j'avais à Gati, avec regret bien sûr, pour aller travailler au C.F.J. de Mayange. Là, je pourrais assumer les activités d'un " Responsable de Production " ayant comme attributions d'abord de planifier, coordonner et contrôler les activités de production dans un centre. Ensuite, faire un rapport mensuel des activités de production à la Direction et enfin s'occuper de la promotion de la production et la commercialisation des produits sous le contrôle du Directeur du centre.

Dans l'espoir que ma requête recueille votre agrément, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

KAYITAKIRWA Innocent.

La réunion du groupe UNICEF et les délégués des ministères (MISEUMA, MINITRASO et MINIFAPROFE) sur la tenue d'un séminaire atelier à propos de l'éducation non formelle au Rwanda.

DACTYLO

En date du 9/06/1995 s'est tenue une réunion entre les trois départements ministériels à l'enceinte de l'UNICEF. Le but de la dite réunion était de préparer un séminaire atelier sur l'éducation non formelle au Rwanda. Deux points étaient inscrits à l'ordre du jour:

- Préparatifs du séminaire atelier
- Projet descente sur terrain des agents des ministères

Signalons que l'idée de la tenue du séminaire est née des agents du ministère des travail et des affaires sociales après avoir remarqué un désordre en matière d'intervention des ressources humaines dans le secteur d'éducation non formelle.

Etudiant le premier point de l'ordre du jour, les représentants des ministères ont souhaité d'abord connaître les objectifs du séminaire avant que les préparatifs commencent.

Les objectifs du séminaire

Les délégués des ministères avec ceux du groupe Unicef ont fixé les objectifs spécifiques du séminaire à savoir:

- Réévaluer le cadre général de l'éducation non formelle au Rwanda.
- Donner les grandes orientations et stratégies en matière de l'encadrement de la population en général et des jeunes et femmes en particulier.
- Avoir un plan de travail commun pour lutter contre le gaspillage d'énergie dans la manière d'intervention de ces trois ministères.
- Présenter des projets à court terme aux bailleurs de fonds.